



# Familles tourangelles

## édito

2009... Année qui ne sera certainement pas facile pour les familles, puisque de moins en moins prises en compte en tant que « famille » :

- Suppression de la demi-part qui va ruiner un peu plus le pouvoir d'achat de parents ayant élevés seuls leurs enfants.
- Augmentation des impôts territoriaux

... et pourtant les familles participent à l'évolution de l'État, ce sont leurs enfants qui sont la France de demain.

A l'UDAF, 2009 sera une année très prenante avec : - changement de loi au sujet des tutelles à partir du 1<sup>er</sup> Janvier 2009 (mais les décrets sont sortis trop tardivement) qui demeure un surcroît de travail au personnel.- nécessité de la création d'une annexe à Chambray-lès-Tours, en plus de tout ce que doit réaliser l'UDAF chaque année.

Fidèle à son engagement auprès de toutes les familles, et particulièrement soucieuse des plus vulnérables, l'UDAF continuera à les accompagner tout au long de cette année. Parmi les actions de soutien aux familles, le parrainage est un acte fort qui mérite d'être développé et valorisé.

Ainsi, vous trouverez dans votre revue un dossier détaillé sur ce sujet.

**Colette Pénaud**, *Présidente*  
**Françoise Gillard**, *Vice-présidente*



## Sommaire

Les Échos .....	p. 2 à 4
Santé - Hôpitaux : remise en forme ! .....	p. 5
Le parrainage d'enfants sous toutes ses formes .....	p. 6 et 7
Présentation d'une association :	
La Famille du Cheminot .....	p. 8



# LES ÉCHOS



## Demi-part fiscale : plus de quatre millions de veuves, veufs, personnes isolées, victimes d'un amendement parlementaire

L'amendement parlementaire déposé par le député Charles de Courson [...] supprime le bénéfice de la demi-part fiscale pour l'ensemble des personnes seules - veuves et veufs, parents isolés ... - n'ayant pas élevé seules un enfant pendant cinq ans, ou ne pouvant en apporter la preuve. L'Union Nationale des Associations Familiales est à nouveau scandalisée par ce procédé récurrent qui consiste au détour d'un amendement, sans consultation préalable, à retirer brutalement un droit accordé aux familles ayant élevé des enfants. Qu'est ce que cela signifie ? Est-ce que cette demi-part profite aux revenus élevés ? Non, puisque ce droit est aujourd'hui plafonné à 855 euros. En revanche, **la suppression de ce droit pour les personnes aux faibles revenus est catastrophique à plus d'un titre :**

- augmentation de l'impôt sur le revenu (jusqu'à 855 euros) ;
- imposition d'une grande partie de la population âgée jusqu'à maintenant non imposée, ce qui entraîne le paiement de charges supplémentaires (exemple : redevance TV) ;
- diminution du montant des droits liés au niveau d'imposition (exemple : allocation personnalisée d'autonomie - APA).

Le coût de cet amendement est donc insupportable pour cette population, souvent âgée, bénéficiant de bas revenus. L'UNAF ne saurait accepter cette nouvelle atteinte à l'un des fondements de la politique familiale, qui demeure un pilier de notre solidarité nationale.

Source : communiqué de presse UNAF du 17 décembre 2008



## L'UNAF salue la création du Haut Conseil de la Famille

Cette instance succède au Haut conseil de la population et de la famille, ainsi qu'à «la conférence annuelle de la famille» dans laquelle l'UNAF s'était fortement engagée. [...]. **Pour l'UNAF, il est essentiel que le Haut Conseil de la famille (HCF) reprenne les ingrédients qui ont fait la réussite des conférences de la famille, tout en donnant un nouveau dynamisme.** Ainsi, le HCF doit se poser en «conférence permanente de la famille», en organisant, de manière continue, le dialogue entre les différents acteurs de la politique familiale et la construction en commun de cette politique. **L'UNAF attend de cette instance qu'elle produise des avancées pour les familles, a fortiori en ces périodes de difficultés économiques et sociales. Elle sera très attentive à ce que les travaux produits débouchent sur des mesures concrètes améliorant la situation des familles.** Il est également important que le HCF aborde les questions de politique familiale de manière globale. L'ensemble des aspects de la vie des familles doit être pris en compte, et pas seulement la gestion du financement de la branche famille de la sécurité sociale. A titre d'exemple, la mise en oeuvre du droit opposable à la garde d'enfant concernera non seulement le financement de cette garde mais aussi les questions d'éducation, de conciliation entre vie familiale et professionnelle, de logement, ou de transport, ... L'UNAF entend jouer pleinement son rôle au sein du HCF, qui doit être un lieu où tous les acteurs impliqués – Mouvement familial, partenaires sociaux, parlementaires, collectivités territoriales, personnalités qualifiées, représentants de l'État et des organismes de sécurité sociale, pourront travailler ensemble à l'amélioration de la vie des familles. **Elle attend désormais avec impatience l'installation du HCF par le Premier Ministre, à Matignon, pour que les travaux puissent enfin démarrer.**

Source : communiqué de presse UNAF du 29 octobre 2008



## Union Départementale des Associations Familiales d'Indre-et-Loire

21, rue de Beaumont  
37921 TOURS Cedex 9

Tél. 02 47 77 55 00

E-mail : [contact@udaf37.unaf.fr](mailto:contact@udaf37.unaf.fr)

Site : <http://www.udaf37.org>

Ouvert de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures,  
vendredi fermeture à 16 heures, fermé le samedi.

**Directrice de la publication :**  
Colette Pénaud

**Rédacteurs :**  
Jean-Louis Garnier, Sophie Hétroy,  
Marion M'Bou-Moukassa, Jacques Portier

**Mise en page et impression :**  
Les Presses de Touraine  
IMPRIMERIE EVEN,  
13, rue des Cordeliers à Tours

**Trimestriel**  
Dépôt légal : février 2009  
Tirage : 3000 exemplaires



## Ouverture des commerces le dimanche : le risque d'une extension massive demeure

Une fois de plus la question de l'ouverture des magasins le dimanche va être discutée, à la faveur de l'examen d'une proposition de loi par l'Assemblée Nationale.

L'UNAF a pris position à plusieurs reprises sur le principe même du travail le dimanche et sur ses conséquences sur la vie familiale, en soulignant le risque pour l'ensemble de la société. La proposition de loi, dont on peut noter qu'elle a évolué, rappelle le principe général de l'exception du travail dominical mais, dans le même temps, ouvre la **possibilité de créer des zones d'ouverture des commerces le dimanche au sein de toutes les « unités urbaines » de plus de 1 million d'habitants. [...] L'exception au travail dominical risque donc se transformer en une règle générale, où l'exception sera désormais la fermeture des commerces le dimanche dans certains territoires de notre pays. L'UNAF est donc formellement opposée à ce que la loi autorise le principe d'une ouverture des commerces le dimanche dans des territoires de plus d'un million d'habitants.** En renvoyant à des décrets le soin d'en préciser les zones, le risque est celui d'une extension progressive, conduisant à une généralisation des ouvertures dans les grandes agglomérations urbaines et à une banalisation du dimanche, sans que les effets positifs sur l'économie ne soient prouvés.

Selon un sondage Ipsos (décembre 2008), une très large majorité de Français (84 %) se disent attachés au repos du dimanche. Qu'il soit tenu compte également du souhait des familles de disposer de ce temps de vie commune et de lien social. **De nombreux responsables politiques l'ont compris, l'UNAF compte sur eux pour défendre cette position.**

Source : communiqué de presse UNAF du 04 décembre 2008



## Ce qui change au 1<sup>er</sup> janvier 2009

### Prestations familiales et sociales

La base mensuelle du calcul des allocations familiales (Bmaf) est revalorisée au 1<sup>er</sup> janvier de 3 %. A cette même date, le revenu minimum d'insertion (RMI) augmente de 1,5 % passant à 454,63 euros pour 1 personne seule sans enfant. <http://www.caf.fr>

### Crédit d'impôt sur les logements écologiques

Les acquéreurs de logements neufs à basse consommation énergétique peuvent désormais bénéficier d'un crédit d'impôt de 40 % sur les intérêts payés pendant 7 ans. C'est ce que précise un décret publié au Journal Officiel du samedi 3 janvier 2009. [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr)

### «Eco-pastille» pour les véhicules les plus polluants

Un malus annuel («*éco-pastille*») égal à 160 euros pour les véhicules émettant plus de 250 grammes de CO<sup>2</sup> par kilomètre doit être mis en place. Cette «*éco-pastille*» annuelle concerne les véhicules acquis et immatriculés pour la première fois en France à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009.

### Protection juridique des majeurs

La réforme des tutelles qui entre en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2009, propose la création d'un mandat de protection future qui doit permettre à toute personne de désigner à l'avance un tiers de confiance pour la représenter en cas d'incapacité future.

Un numéro spécial de Familles Tourangelles, à paraître en mai 2009, présentera le nouveau dispositif dans sa totalité.



## Diminution des crédits accordés au programme « familles vulnérables ».

Au mois de décembre 2008, l'UDAF d'Indre-et-Loire avait alerté les élus locaux en leur adressant un courrier relatif à la **diminution des crédits accordés au programme « familles vulnérables »** dans le cadre du projet de loi de finances pour 2009. Les réponses ont été rapides : **Marisol Touraine**, députée socialiste d'Indre-et-Loire, déclare que « la baisse des crédits accordés au programme « familles vulnérables » compromet clairement les actions d'accompagnement et de prévention dont peuvent bénéficier ces familles et continue de soutenir les dispositifs mis en place par les associations familiales ». **Yves Dauge**, sénateur socialiste d'Indre-et-Loire déclare « A l'heure où votre pays subit les conséquences de la crise économique et où un nombre de plus en plus important de familles sont confrontées à de graves difficultés, il ne me semble pas opportun de réduire des crédits qui contribuent à mettre du lien social. »

**Nadine Morano**, secrétaire d'Etat chargée de la famille, sollicitée par **Philippe Briand**, député UMP d'Indre-et-Loire, a apporté des explications concernant ces crédits. En effet, elle précise que l'an prochain 837,7 millions d'euros seront consacrés aux actions en faveur des familles vulnérables au titre du programme 106. Ce programme se décline en trois actions : l'accompagnement des familles dans leur rôle de parents, le soutien en faveur des familles monoparentales et la protection des enfants et des familles. De plus, Nadine Morano souligne que la prochaine convention d'objectifs et de gestion (COG) signée entre l'Etat et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales pour la période 2009-2012 donnera l'occasion au Gouvernement de renouveler son soutien à l'action en faveur de la parentalité. Ainsi, **l'UDAF d'Indre-et-Loire** se fera le devoir de rester en alerte sur cette question.



# LES ÉCHOS



## Conférence sur les médias à l'UDAF 37

Il n'est pas toujours facile de gérer nos enfants et la télévision. C'est pourquoi Elisabeth Baton-Hervé, Docteur en sciences de l'information et de la communication, chargée des médias à l'UNAF est venue animer à l'UDAF d'Indre-et-Loire une conférence-débat sur le thème des Médias. **« Médias : Mode d'emploi. Du regard passif au regard actif »** le mardi 2 décembre 2008. Une quarantaine de personnes était au rendez-vous.

### Références bibliographiques :

- « Les enfants téléspectateurs : programmes, discours, représentations », L'Harmattan, 2000.
- « Le journal télévisé, une émission familiale », Le Journal des professionnels de l'enfance n°18, juillet-août, 2002.
- « Télévision et fonction parentale : Échos des recherches », L'Harmattan, 2005.
- Ecrans et médias, une affaire de famille, Guide UNAF, 2005.



## MÉDIATION FAMILIALE : Signature d'une convention de mise en réseau partenarial

Suite à la **journée départementale de la médiation familiale organisée en novembre 2007 à Tours**, à laquelle des représentants de la Chambre des Notaires avaient été conviés, un groupe de travail s'est mis en place début 2009, sous l'impulsion de la CAF Touraine, pour réfléchir aux modalités de collaboration possibles entre notaires et associations de médiation familiale. Ces rencontres se sont concrétisées par la signature le vendredi 12 décembre 2008, à la Chambre des Notaires, d'une **convention de mise en réseau partenarial entre les quatre associations de médiation familiale d'Indre et Loire et les notaires du département**, représenté par Maître Clément, Président de la Chambre des Notaires.

Le service de Médiation Familiale de Touraine, représenté par Madame Pénaud, Présidente de l'**Union Départementale des Associations Familiales d'Indre-et-Loire** et Monsieur Batssele, Secrétaire Général de l'**Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfance** était un des signataires de cette convention.

Monsieur Chany, Directeur de l'UDAF d'Indre et Loire et Monsieur Garnier, Responsable du service de Médiation Familiale de Touraine pour l'UDAF, ont également participé à cette cérémonie.

Cette convention est destinée à préciser l'engagement partenarial de chacun dans des domaines d'intervention concernant les diverses formes de conjugalité, les situations de rupture et ses conséquences (deuils, divorces séparation de fait, sort du patrimoine) et différents ou conflits intergénérationnels (obligation alimentaire, subsides).

Il s'agit d'une recherche de complémentarité entre les notaires, tributaires de la volonté des parties pour contracter et les associations de médiation familiale, contraintes par l'impossibilité de contracter juridiquement la volonté qu'elles ont pu révéler.

La signature de la convention a été suivie d'échanges autour du verre de l'amitié au cours duquel les participants ont souhaité que ce nouveau dispositif trouve toute son utilité au service des familles et des personnes.

### Contact :

**Service de Médiation Familiale de l'UDAF : 02.47.77.55.59**



## FORMATIONS

L'UDAF propose toujours des formations gratuites et ouvertes à tous les adhérents des associations familiales adhérentes. Des places sont encore disponibles. Vous pouvez vous inscrire auprès de Marion M'Bou-Moukassa, chargée de mission, Tél. 02 47 77 55 51 ou par mail, [mmboumoukassa@udaf37.unaf.fr](mailto:mmboumoukassa@udaf37.unaf.fr)

### INFORMATIQUE

#### POWERPOINT

Jeudi 12 février 2009

Jeudi 19 février 2009

Dispensé par E. GANDEMER ou A. BACQUET Assistantes



### JURIDIQUE

**Les unions : mariage, PACS, vie maritale. Divorce et séparation**

Mardi 3 février 2009

**Les obligations alimentaires en cas de séparation des parents et en cas d'aide sociale : Juge aux Affaires Familiales**

Mardi 10 février 2009

**Les violences conjugales**

Mardi 17 février 2009

**Le logement familial (Vente - Achat maison / Location / Succession)**

Mardi 10 mars 2009

**L'insalubrité du logement**

**Les obligations des locataires et propriétaires / La copropriété**

Mardi 17 mars 2009

**Les successions**

Mardi 23 mars 2009

Dispensé par C. BURTIN ou M.P. LE BIHAN ou V. MOTILLON Attachées Juridique à l'UDAF 37



## Rencontre avec le Maire de Tours

Colette Pénaud, Présidente et Daniel Chany, Directeur de l'UDAF ont été reçus par le **Maire de Tours, Jean Germain** le 7 novembre 2008. Après lui avoir présenté l'UDAF, Colette Pénaud et Daniel Chany lui ont indiqué les prises de position récentes de l'UDAF sur plusieurs sujets : hôpital Clocheville, travail du dimanche, accueil des jeunes enfants, les questions du transport, de la fiscalité, des maisons de retraite. Monsieur le Maire s'est montré très attentif aux travaux et aux positions de l'UDAF.



# Projet de Loi :

## « Hôpital Patients Santé Territoires » : une remise en forme du système de santé ? !



La commission santé de l'UDAF d'Indre-et-Loire s'est réunie au mois de décembre afin d'étudier le projet de loi HPST (Hôpital Patients Santé Territoires). Jacques Portier, responsable de la commission santé de l'UDAF d'Indre-et-Loire, a exposé le projet de Loi. Ce projet de Loi a été présenté mercredi 22 octobre 2008 par Roselyne Bachelot au Conseil des Ministres, et est rendu public sur le site du Ministère de la santé. Nous vous présentons ici une version générale du projet. Le projet de loi est structuré en quatre grands chapitres :



### 1. Modernisation des établissements de santé

Le pilotage de l'hôpital, sous la conduite du chef d'établissement, véritable « patron », est recentré sur le **projet médical**, cœur du projet d'établissement. Le président de la communauté médicale d'établissement (CME), élabore le projet médical, avec la CME et sous l'autorité du chef d'établissement. Des **communautés hospitalières de territoire (CHT)** permettront aux établissements de coordonner leurs niveaux d'intervention pour mieux répondre aux besoins de la population des territoires. Il est aussi prévu de modifier le statut des hôpitaux et de rénover leur gouvernance : pouvoirs accrus du directeur de l'établissement, responsabilité renforcée du corps médical, et transformation du Conseil d'Administration en Conseil de Surveillance.

### 2. Accès de tous à des soins de qualité

Le deuxième titre du projet de loi entend **améliorer la répartition des médecins sur le territoire et l'accès aux soins de ville**. Pour assurer un meilleur accès au médecin de garde, **la permanence des soins sera désormais organisée au niveau de chaque région**, prenant ainsi en compte les spécificités locales. Le nombre de médecins formé sera davantage décliné, en fonction des besoins locaux. Les coopérations entre professionnels de santé seront facilitées et permettront de renforcer le rôle des paramédicaux dans le système de santé. Ainsi, des dispositions sont envisagées pour une répartition harmonieuse des professionnels de santé sur le territoire, avec par exemple la création de maisons de santé pluridisciplinaires. Sont confirmées les perspectives de modernisation des formations initiales et complémentaires des professions de santé, ainsi que les dispositions visant à limiter (voire sanctionner) le « refus de soins ».

### 3. Prévention et santé publique

L'inscription dans la loi de **l'éducation thérapeutique des patients** facilitera et organisera son extension, et permettra ainsi d'améliorer les conditions de vie et la prise en charge des personnes atteintes de maladies chroniques. La volonté de protection de la santé des jeunes se traduit par des mesures d'interdiction de vente d'alcool aux mineurs et l'interdiction totale de la vente des « cigarettes bonbons ».



### 4. Organisation territoriale du système de santé

Ce titre est consacré à la **création des agences régionales de santé (ARS)**. Ces nouvelles agences réuniront les moyens de l'Etat et de l'Assurance maladie au niveau régional en simplifiant les structures, dans une **logique de guichet unique**, se substituant ainsi à sept structures complémentaires : DRASS, DDASS, ARH (Agences Régionales de Santé), URCAM (Union Régionale des Caisses d'Assurance Maladie), GRSP (Groupements Régionaux de Santé Publique), MRS (Missions Régionales de Santé), CRAM (Caisse Régionale d'Assurance Maladie). Les ARS auront pour mission de décliner au niveau territorial les objectifs du projet de loi : faciliter l'accès aux soins, l'accès à l'information, décloisonner les soins de ville et ceux dispensés à l'hôpital et ainsi simplifier le parcours de santé des patients, et développer la qualité et la sécurité du système de santé. La volonté du gouvernement est de mettre en place rapidement le dispositif. Le gouvernement déposera le projet de loi au Parlement, pour examen, débat et vote au mois de Février 2009. Les agences régionales de santé devraient être opérationnelles au 1<sup>er</sup> janvier 2010.

*Dans un tel contexte, la commission santé s'efforcera de suivre les travaux parlementaires, pour alerter le Conseil d'Administration de l'UDAF sur les aspects pouvant justifier des prises de position, et/ou nécessiter l'interpellation des parlementaires du département.*

Source : commission santé de l'UDAF 37 (4 décembre 2008)



### Pour en savoir plus :

[http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/reforme\\_hopital.asp](http://www.assemblee-nationale.fr/13/dossiers/reforme_hopital.asp)  
<http://www.assemblee-nationale.fr/juniors/schema.asp>  
<http://www.sante-jeunesse-sports.gouv.fr/IMG/pdf/Dossierdepresse.pdf>

D'après le **Collectif Interassociatif Sur la Santé (le CISS)**, « ce projet de loi va dans le bon sens quand il se préoccupe d'organiser notre système de santé qui souffre d'être gouverné par des intérêts particuliers plutôt qu'au service général. Mais ce projet de loi comporte des faiblesses ce qui nous a amenés à formuler un « soutien critique » renvoyant clairement à des propositions dans le débat parlementaire ». Vous pourrez ainsi retrouver les « 25 propositions pour améliorer le projet de loi portant réforme de l'hôpital et relatif aux patients, à la santé et aux territoires » ; <http://www.leciss.org> (document au format pdf)



# Le parrainage d'enfants sous toutes ses formes



Parrainage républicain, religieux, commercial ou humanitaire sont les formes de parrainage les plus connues.

Le mot, aujourd'hui réinvesti, se décline toujours de façon multiple. Néanmoins, une forme tend à s'imposer plus que les autres : le « parrainage de proximité ». Pour preuve, la création du Comité National du Parrainage le 26 mai 2003 par arrêté (modifié par l'arrêté du 24/11/2006) qui a réalisé deux documents de référence concernant le parrainage (cf. encadré). La dernière loi sur la protection de l'enfance du 5 mars 2007 mentionne d'ailleurs le parrainage de proximité pour soutenir la parentalité.



- La Charte Nationale de Parrainage, officialisée par arrêté interministériel définit les principes fondamentaux du parrainage d'enfants en France ;
- Le Guide du parrainage d'enfants. - La Documentation Française. - Paris, 2005. Ce guide reprend la charte et présente des pistes.

**Documents disponibles sur :** <http://www.travail-solidarite.gouv.fr/espaces/famille>

**Contact :** Direction Générale de l'Action Sociale

**Bureau Enfance Famille**

14 avenue Duquesne— 75350 Paris 07 SP

[contact@unapp.net](mailto:contact@unapp.net) et [dgas-avie-comite-parrainage@sante.gouv.fr](mailto:dgas-avie-comite-parrainage@sante.gouv.fr)

**pour les associations souhaitant adhérer à la charte nationale du parrainage.**

Mais avant de dresser le tableau détaillé du parrainage, quel en est le principe ? Le parrainage d'enfants c'est le rapprochement volontaire, par le biais d'une association, entre un enfant ou un jeune – le filleul et un adulte bénévole – le parrain ou la marraine, autre que ses parents. Le parrainage souhaite répondre aux besoins des enfants à plusieurs niveaux : matériel, éducatif, social, pour un soutien moral ou pour simplement un échange. Le parrainage peut s'adresser aux parents qui souhaitent être soutenus dans leur rôle ou pour un de leur(s) enfant(s). Le parrainage concerne également les associations qui souhaitent s'inscrire dans cette démarche. Cette solidarité inter-générationnelle peut également permettre d'établir une relation affective durable entre le filleul et son parrain. Aujourd'hui le secteur politique et le secteur associatif parient sur l'avenir pour faire jouer la solidarité. Le bénévolat est donc de mise pour affirmer ce choix. La question essentielle est peut être de se demander comment attirer et garder des bénévoles pour répondre à cette demande.



## Le parrainage de proximité

Ce type de parrainage peut concerner tous les enfants. Il peut constituer également un soutien à la parentalité grâce aux échanges concernant le filleul. Il peut concerner de multiples aspects de la vie des enfants. Comme son nom l'indique, le parrainage de proximité se situe près de chez soi facilitant ainsi les rencontres et leurs inscriptions dans la durée. Cette solidarité s'organise surtout par le « don de temps », des parrains ou marraines se rendant disponibles pour les besoins d'un enfant. Le parrainage est relativement récent et connaît un réel engouement. De plus en plus d'associations font le choix du parrainage de proximité. **L'UNAPP** - Union Nationale des Associations de Parrainage de Proximité, créée en 2005, recense les associations en la matière qui sont adhérentes à la charte.



**UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE PARRAINAGE DE PROXIMITÉ**

87 rue d'Assas, 75006 Paris

**Présidente :** Lise-Marie Schaffhauser

[www.unapp.net](http://www.unapp.net) - [contact@unapp.net](mailto:contact@unapp.net)



**L'UNION NATIONALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES - UNAF** [www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)

est membre de l'UNAPP et également concernée par le parrainage de proximité. L'Université des Familles abordera le thème du parrainage de proximité avant juin 2009 et la revue Réalité Familiale, éditée par l'UNAF, y consacrerait également le numéro de juin 2009. Par ailleurs, pour l'année 2009, de nombreuses informations relatives à cette forme de parrainage seront accessibles via le site internet de l'UNAF : [www.unaf.fr](http://www.unaf.fr). Certaines UDAF se sont également déjà inscrites dans ce dispositif : l'UDAF de l'Essonne (<http://parrainage-essonne.com/>) et l'UDAF de l'Indre (<http://www.udaf36.fr/parrainage.htm>).



# Le parrainage d'enfants sous toutes ses formes



## Le parrainage humanitaire

est déjà bien connu et généralement d'envergure internationale. De nombreuses associations proposent le parrainage d'enfants. Ce type de parrainage s'exerce surtout grâce aux dons des parrains (financiers ou matériels). Même s'il ne s'agit pas d'un contact physique immédiat entre le parrain et son filleul, l'échange privilégié est réel. L'UNICEF reconnaît une liste de 7 associations : • Aide et action > [www.aide-et-action.org](http://www.aide-et-action.org) • Un enfant par la main > [www.unenfantparlamain.org](http://www.unenfantparlamain.org) • Partage > [www.partage.org](http://www.partage.org) • Centre Français de Protection de l'Enfance > [www.cfpe.asso.fr](http://www.cfpe.asso.fr) • World Vision France > [www.worldvision.fr](http://www.worldvision.fr) • Aide à l'enfance tibétaine (AET) > [www.a-e-t.org/jcparrain.htm](http://www.a-e-t.org/jcparrain.htm) • Plan France > [www.planfrance.org](http://www.planfrance.org)



## Le parrainage pour l'emploi et l'insertion professionnelle

Les parrains ou marraines, bénévoles ou actifs, peuvent proposer aux jeunes leur expérience et savoir-faire.

➤ **Les missions locales et PAIO** (Permanences d'Accueil, d'Information et d'Orientation) ont mis en place un réseau de parrainage sur l'ensemble du territoire. En ce sens, le Conseil National des Missions Locales a élaboré un guide pratique : parrainage pour l'emploi. Pour aller plus loin : <http://www.cnml.gouv.fr/>

### Textes de référence :

- Circulaire DGEFP n°2005-09 du 19 mars 2005 relative à l'insertion professionnelle et sociale des jeunes.
- Charte nationale du parrainage vers l'emploi du 27 juillet 1999.
- Guide pratique : Parrainage pour l'emploi. - CNML, 2003, 3<sup>e</sup> édition : [http://www.cnml.gouv.fr/IMG/pdf/guide\\_parrainage.pdf](http://www.cnml.gouv.fr/IMG/pdf/guide_parrainage.pdf)

➤ **Parrainage des jeunes sous main de justice**  
Fin 2005, Pascal Clément, alors Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, lançait l'opération « Parrainez un jeune qui a raté une marche de la vie ». Documents à télécharger sur le site : <http://www.parrainage.justice.gouv.fr> - Convention individuelle de parrainage en faveur d'un(e) jeune bénéficiant d'une mesure judiciaire exercée par un établissement ou service relevant de la protection judiciaire de la jeunesse - Protocole de parrainage.



## Le tutorat universitaire ou scolaire

L'Éducation nationale est partie prenante depuis 2000 pour un parrainage à destination des jeunes en formation à visée professionnelle ou en difficulté scolaire. Un guide du parrainage des élèves dans leur relation avec le milieu professionnel a été réalisé par le Ministère de la Jeunesse ; de l'Éducation nationale et de la Recherche (février 2004). Édité par le CNDP, ce guide est également téléchargeable : <http://eduscol.education.fr/DO170/guide-parrainage.htm>

➤ Parmi les associations existantes, **l'Entraide Scolaire Amicale** pour le soutien scolaire depuis 1969. <http://www.entraidescolaireamicale.org/>

➤ **L'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (Afev)** est une association agréée Jeunesse et Éducation Populaire. L'Afev lutte contre les inégalités en proposant notamment des étudiants bénévoles pour du soutien scolaire. <http://www.afev.org/>

2 place Ernest Renan - 45100 Orléans la source  
Tél. 02 38 62 81 89 Email : alexandre.vipret@afev.org



# La famille du cheminot



**La Famille du Cheminot, initiée à Tours début 1943, est la seule fédération d'associations familiales de la SNCF. Elle est composée de familles cheminotes, quelles que soient leurs convictions politiques, philosophiques ou religieuses. Elle œuvre pour la défense des intérêts moraux et matériels de toutes les familles cheminotes. Les adhérents sont les familles cheminotes, plus exactement de la SNCF et de son groupe mais l'association accueille également toutes autres familles.**

**Elle mène son action dans l'unité et l'indépendance :**

**Sur le plan local :**

• La Famille du Cheminot est un partenaire actif des Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF) et des Unions Régionales des Associations Familiales (URAF), qui aident et défendent toutes les familles et les représentent auprès des instances publiques départementales et régionales.

• Elle offre dans ses associations locales ou départementales une écoute et des informations sur les questions familiales et sociales.

**Sur le plan national :**

• La Famille du Cheminot est membre fondateur de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF).

• La Famille du Cheminot participe de ce fait à ce « parlement des familles » visant la reconnaissance légale d'un véritable statut social de la famille et défend ainsi vos intérêts familiaux.

**Sur le plan européen :**

• La Famille du Cheminot participe aux travaux de la Confédération des Organisations Familiales de la Communauté Européenne (COFACE).

## NOTRE PROJET POUR LA FAMILLE

La Famille du Cheminot revendique une répartition plus équitable des allocations, indemnités ou primes accordées aux familles en particulier au sein de l'entreprise. Elle demande à être associée aux travaux, études et prises de décisions des instances de l'entreprise qui concernent les domaines touchant les familles. Elle propose l'amélioration de la réglementation concernant la situation familiale des agents mères ou pères de famille, notamment en ce qui concerne :

- l'allocation familiale supplémentaire
- la part familiale de la gratification de vacances
- les soins au conjoint et aux enfants
- la garde des enfants
- les facilités de circulation

## NOUS PROPOSONS À TOUS NOS ADHÉRENTS

- Un magazine trimestriel
- Un groupement d'achat fédéral ou local
- Des stages de formation
- Des vacances dans nos sites de Charavines (Isère) et Montpezat (Ardèche)
- Des séjours d'hiver, d'été, et autres périodes dans les résidences « Pierre et Vacances » et « Maëva Club Hôtel »
- La possibilité de bénéficier des structures de l'UDAF dans chaque département pour obtenir des aides et des conseils dans des situations familiales difficiles (divorce, veuvage, enfant en difficulté, mise sous tutelle ou curatelle d'ascendant ou de descendant).

## L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE D'INDRE-ET-LOIRE

Des responsables de l'association 37 siègent au conseil d'administration de l'UDAF et participe aux travaux de diverses commissions.



## Les propositions des comités

**Fêtes • Sorties • Voyages :**

- **14 mars** : Cabaret l'Ange Bleu à St André de Cubzac
- **25 au 30 mai** : séjour dans le Lubéron et la Drôme
- **12 septembre** : journée et soirée au Puy du Fou
- **17 octobre** : Troyes, visite de la ville, déjeuner dans la vieille ville et magasins d'usines
- **14 novembre** : soirée dansante (à confirmer)

**GAF**

Vous retrouverez les offres régulières « Bijou » et les ponctuelles « Ordiscom », Florian, Produits Fermiers, DAdiff ou encore VPCE et Salangane. À la demande de certains adhérents, il pourrait être proposé des bijoux fantaisie, des nougats et les produits de « La Belle Iloise » ou encore les parfums Galimard. Les membres du comité sont ouverts à toutes propositions sous réserve de faisabilité bien sûr.

### CONTACT :

**Présidente :**

Monique Fontaine - Tél. 02 47 46 15 79

**Vice-Présidents :**

André Franchet, Jean- Michel Mestre, responsable « Politique Familiale »

**Secrétaire :** Dominique Pincon

**Secrétaire Adjointe :** Jacqueline Franchet, co-responsable « Fêtes/ Sorties/ Voyages »

**Trésorier :** Jean- Jacques Lelièvre

**Trésorier adjoint :** Guy Ferre

**Membres :** Hélène Baty, Marie-Thérèse Charton, Hugues Ferrier

(co-responsable « Fêtes/Sorties/Voyages »),

Denis Fontaine (responsable « GAF »),

Dominique Gehan,

Micheline Termeau.